

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 20069 - 77EME ANNÉE

Mesure nécessaire pour faire la transparence

Lutte contre la vie chère : rendre obligatoire l'affichage de la formation des prix sur tous les produits

Pour que la charte signée par le ministre Lecornu aille au-delà de déclarations de bonnes intentions destinées à maintenir la paix sociale, il est nécessaire d'appliquer des mesures concrètes. Pour que la transparence des prix soit une réalité, alors il sera nécessaire de rendre obligatoire l'affichage de la formation des prix sur les étiquettes de chaque produit, afin que le consommateur puisse être informé sur les profits réalisés par les signataires de cette charte.

Dans un communiqué diffusé ce 15 février, la Préfecture de La Réunion apporte les précisions suivantes au sujet de la charte signée par le ministre Lecornu avec des acteurs de la vie chère à La Réunion :

« La charte signée le 14 février sous l'égide du Ministre des Outre-Mer entre l'État, les acteurs du transport maritime rassemblés au sein de l'Union Maritime interprofessionnelle de La Réunion (UMIR), la compagnie maritime CMA/CGM, l'association pour le développement industriel de La Réunion (l'ADIR), le syndicat de l'importation et du Commerce à La Réunion (SICR), les acteurs de la distribution (FCD et FCA), le Grand Port Maritime de La Réunion représente un engagement fort dans la lutte contre la vie chère à La Réunion. Très concrètement, la charte porte sur les engagements suivants :

Assurer une meilleure visibilité et transparence sur les évolutions des

prix ;

La stabilisation du volume de fret vers La Réunion,

Une priorisation des produits de premières nécessités et des marchandises vitales,

La constitution de stocks tampon, notamment pour les produits dits de premières nécessités et faisant partie du bouclier qualité-prix,

Le maintien de prix et marges cohérents pour garantir les meilleurs prix dans un système concurrentiel juste et actif

La poursuite des efforts de modernisation des équipements du Grand Port Maritime »

Maintenir la paix sociale à la veille des élections

La signature de cette charte s'inscrit dans un contexte : le risque d'un dérapage des prix qui peut être l'étincelle d'un mouvement social important que le pouvoir veut à tout prix éviter à quelques semaines de l'élection présidentielle. Ce risque est réel, compte tenu de la spéculation qui a fait considérablement augmenter le prix du fret maritime. Les spéculateurs profitent en effet de la crise sanitaire pour augmenter leurs profits. L'exemple révélateur est la croissance spectaculaire de la valeur boursière des sociétés du CAC40, ainsi que de la fortune des milliardaires grâce à la crise COVID-19.

Le but de cette charte n'est donc pas de faire baisser les prix, mais de limiter leur hausse.

Ceci ne contribuera donc pas à l'amélioration de la situation des victimes de la vie chère. Quand bien même les responsables de la vie chère jureraient la main sur le cœur qu'ils font tout pour tenir compte des victimes de ce système, il est une mesure simple à appliquer qui permettra au moins de faire la transparence : l'affichage sur tous les emballages de la composition du prix.

Dans l'alimentation notamment, la composition de chaque produit doit figurer sur l'étiquette. Pourquoi une telle mesure ne concernerait-elle pas la composition du prix ?

Ceci permettra à tous les consommateurs de connaître le prix d'achat au producteur, et les marges des différents intermédiaires qui sont responsables d'un coût de la vie intolérable à La Réunion.

A situation exceptionnelle, mesure exceptionnelle : l'État se doit de faire appliquer une telle transparence, compte tenu des aides publiques importantes que reçoivent les acteurs de la vie chère en termes d'exonérations de cotisations sociales et fiscales, ainsi qu'en matière de défiscalisation sur les investissements et d'aides diverses au travers des fonds européens.

M.M.

Edito

Pendant que notre pouvoir d'achat dégringole, les banques centrales regardent ailleurs

Confrontées à une inflation atteignant 7,5 % aux États-Unis et 5,1 % en zone Euro en janvier 2022, les principales banques centrales jouent la politique de l'autruche et cherchent à justifier une réaction à minima envers une menace qu'elles n'ont pas vue, ou pas voulu voir, venir. Face à la fois à un risque de crise financière et à une possible accélération durable de l'inflation, les banques centrales sont prises au piège de la politique monétaire menée depuis plus d'une dizaine d'années.

L'inflation est la perte du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une augmentation générale et durable des prix. Elle doit être distinguée de l'augmentation du coût de la vie. La perte de valeur de la monnaie est un phénomène qui frappe l'économie nationale dans son ensemble (ménages, entreprises, etc.). L'indice des prix à la consommation (IPC) est utilisé pour évaluer l'inflation. Cette mesure est partielle étant donné que l'inflation couvre un champ plus large que celui de la seule consommation des ménages. Pour son point de conjoncture de février 2022 tenu ce mardi 8 février, l'INSEE a revu ses prévisions concernant les prix à la consommation (inflation) et la croissance économique (PIB) du pays. Après + 2,9 % pour janvier 2022 (chiffre provisoire qui sera définitif le 18 février), l'INSEE prévoit un taux d'inflation compris entre + 3,2 % et + 3,4 % pour les cinq mois à venir (de février à juin inclus). « La hausse des prix de production se transmettrait en partie aux prix à la consommation » expliquaient Julien Pouget, chef du département de la conjoncture, et Olivier Simon, de la direction de la synthèse conjoncturelle lors du point presse du 8 février.

Côté prix à la consommation des prix alimentaires, on voit bien que derniers pesaient entre -0,1 % et +0,2 % maximum du taux d'inflation total pour la période décembre 2020 à juin 2021. On passe à une fourchette de +0,2 % à +0,4 % pour la période décembre 2021 juin 2022.

Une inflation durablement élevée est assimilable à la propagation d'un incendie qui viendrait consumer à la fois le pouvoir d'achat des agents économiques et l'épargne des créanciers. Comme tout incendie, une étincelle est neces-

saire pour l'allumer. Dans le cas du retour de l'inflation constaté en 2021 dans la plupart des pays développés, c'est la crise COVID-19 qui a allumé la mèche. La désorganisation des chaînes logistiques et de production a eu pour effet de créer des effets de pénurie affectant le prix de nombreux biens et a entraîné un choc de coût lié aux matières premières et plus particulièrement à l'énergie. Dans un contexte de pressions inflationnistes, il revient aux banques centrales – Federal Reserve (FED) aux États-Unis et Banque Centrale Européenne (BCE) en zone Euro – de jouer les « pompiers », ces dernières ayant notamment pour mandat de lutter pour la stabilité des prix et une inflation autour de 2 %. Pourtant à ce stade la réaction des « pompiers » a essentiellement consisté à ne rien faire ou presque ! En principe, pour agir contre une inflation qui excède la cible, les banques centrales se doivent de durcir leur politique monétaire par le biais d'une hausse des taux d'intérêt directeurs et éventuellement d'autres actions qui viseront globalement à rendre les conditions de financement moins accommodantes. Mais ce n'est pas ce qu'il se passe. Les deux principales banques centrales n'ont jusqu'ici nullement durci leur politique mais simplement ralenti la conduite de leurs opérations d'assouplissement quantitatif (programme d'achat d'actifs). Les déclarations d'intention repoussent le moment de l'action. Ainsi, les taux d'intérêt continuent de rester bas alors que les bilans de la FED et de la BCE continuent de progresser (jusqu'en mars pour la FED).

Pour justifier cette attitude attentiste, les banquiers centraux avancent qu'un durcissement de la politique monétaire n'aurait pas d'effet sur le déficit d'offre de biens lié aux pénuries actuelles et pourrait compromettre la reprise économique. D'autre part, les responsables de la FED et de la BCE, s'ils ne qualifient plus le niveau d'inflation actuel comme étant « transitoire » ou « temporaire », s'attachent toutefois à le lier à des causes qui le sont ou devraient l'être (prix des matières premières qui devraient se stabiliser et normalisation des chaînes logistiques et de production qui devraient mettre un terme aux pénuries de biens intermédiaires). Autrement dit, les banquiers centraux espèrent que

l'incendie s'éteindra de lui-même faute de combustible à brûler.

Il s'agit là d'un pari risqué, car il existe plusieurs facteurs susceptibles d'entretenir une inflation durable, et l'incendie au lieu de s'éteindre pourrait au contraire se propager voire devenir hors de contrôle. Au cours de la décennie précédente, les principales banques centrales (notamment FED, BCE, Bank of Japan) ont conduit des politiques monétaires particulièrement accommodantes caractérisées par une augmentation de leur bilan et de la masse monétaire et un environnement de taux d'intérêt bas. L'économie et les marchés financiers ont ainsi durablement bénéficié de conditions de financement artificiellement favorables. Toutefois, ce type de politique n'est pas sans risque ni sans coût. Le risque réside à la fois dans l'apparition d'un niveau d'inflation supérieur à sa cible mais également dans une allocation du capital sous-optimale (risque de formation de bulle d'actif notamment).

Les éléments susceptibles de réveiller une inflation structurellement élevée sont donc bien présents et les conséquences des politiques monétaires menées depuis plus de 10 ans comptent parmi eux. En continuant de pratiquer une politique monétaire trop accommodante, les banques centrales prennent le risque de fournir le carburant qui alimentera le sinistre en permettant notamment aux agents ayant accès au crédit (au premier rang desquels figurent les États par le biais de leur plan de relance et d'investissement) de jeter de l'huile sur le feu en soutenant la demande d'actifs dont les prix sont déjà en tension. Dans ce cas, si les banquiers centraux sont conscients des risques potentiels, pourquoi ne réagissent-ils pas davantage ? La politique monétaire pratiquée depuis une dizaine d'années a soutenu l'économie en même temps qu'elle a permis de faire gonfler les niveaux globaux d'endettement ainsi que le prix de nombreux actifs financiers et immobiliers. Un brusque relèvement des taux et un durcisse-

ment des conditions de financement iraient à l'encontre de la politique pratiquée et souhaitée par les banquiers centraux depuis la crise de 2008. Une réaction trop vive des autorités monétaires pourrait ainsi provoquer, au-delà d'un ralentissement économique, une forte chute des actifs financiers (actions et obligations) voire une crise financière susceptible d'évoluer en crise économique. En ayant rendu l'économie et les marchés financiers dépendant de leur politique accommodante, les banques centrales sont prises dans le piège qu'elles ont elle-même créés. Le pompier en est donc réduit à regarder l'incendie évoluer et à faire le pari que les flammes ne se propageront pas. Les banques centrales espèrent que les déclarations d'intention et des interventions volontairement sous-dimensionnées feront illusion et ne les obligeront pas à devoir faire un choix cornélien entre le respect de leur mandat et le risque d'une crise financière. Et pendant ce temps là, la banque centrale de Chine ou du Vietnam préservent leur économie contre les bulles spéculatives et l'inflation, ce faisant elles préservent le pouvoir d'achat de leur population.

« La première panacée pour une nation mal dirigée est l'inflation monétaire, la seconde est la guerre. Les deux apportent prospérité temporaire et destruction indélébile. Les deux sont le refuge des opportunistes économiques et politiques. »

Ernest Hemingway

Nou artrouv'

David Gauvin

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Oté

Kann ? In baz pou dévlop nout péi

Mézami souvan défoi mi antann in pé apré di, i fo ni fini avèk kann, pars sa i raporte pi nou arien mèm ké li lé sibvansyoné san pour san. Mi antan mèm in pé apré di, i fo arash kann épi ranplass par dé shoz i pé manzé...

Fransh vérité mé zami, la lang la pwin lo zo !

Pou kossa mi di sa ? Pars dabor inn ni pé fé lé dé : plante kann épi plante sak ni manz é manz sak ni plante pou trape konm in bonpé i apèl lotonomi alimantère.. Inn i anpèsh pa l'ot.

Dézyèmman néna si tèlman la rishèss dann kann ké arash ali total kapital sré konmsi i tyé nout poul zèf an or. Si koméla nou lé dann in linpass avèk nout kann sé par nou, par l'érop, par bann sosyété konm Téréos, par toute zérèr ké la fé, sé par lo règloman Virapoullé, par la fasson nou l' amenn nout bato mé pa par lo kann li-mèm. Pars dann kane néna in bonpé rishèss lé abandoné é lé pa miz an valère konm ki fodré – dizon sa sé lo kontrère d' napoinn valèr.

Kèl rishèss ?

I paré ladan néna par-la sink san ko-produi lo moune la mète an valèr in pé partou dsi la tèrè landroi i plante kann... Obliye pa néna la sukrochimie – dosik sé la matyèr promyèr – é par la chimie i pé gingn tout in kantité produi. La mélasse ossi sé in matyèr promyèr é avèk sa i pé fé bonpé zafèr. La bagasse ankòr in n'ot afèr i pé pèrmète dévlop toute in l'indistri. Arzout èk sa travaye sak i apèl lo bann bou. Si tèlman k'avèk bann baz-la lé possib dévlope lindistri in péi konm Cuba i fé épi d'ote péi ankòr. é nou ? Ni fé prèss pa arien. Lil Maurice koté nou i di dann kann i zète pa arien é toute i ésploite, i transform. Konm zot i oi ni pé alé shèrch légzanp Cuba, mé ni pé galman alé aprann sa avèk lil Maurice, tèrèla koté nou.

Pou tak baro mon kozman, mi pé sinploman dir : si ziska zpordi nou la pa gingn ansèrv kann bien konm ki fo, la pa la fote kann mé la fote in sistème ékonomik inadapté. Alon pa zète lo pti zanfàn avèk lo d'lo bain siouplé...

Justin